

## **SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023 A 19H00**

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

**Etaient présents** : M. Olivier DURAND, M. Hervé BARON, Mme Claudine ARCHAMBAULT, M. Christophe GOURBILLON, M. Jérôme ROY, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Joël ARNAULT, M. Vincent PARAT, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL, Mme Sophie NICOLAS, M. Adrien BERTON, M. Thierry LARCHER, M. Mathieu MERER, M. François BASSET-CHERCOT.

**Etait excusé** : Mme Magali TETRAULT a donné pouvoir à M. Olivier DURAND

**Secrétaire de séance** : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

Ajout à l'ordre du jour :

- **Logement communal : Radiateurs**

- **Approbation du conseil municipal du 09/10/2023**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 9 octobre 2023.

- **Devis photocopieurs**

Monsieur le Maire explique que le photocopieur du secrétariat de Mairie est vieillissant, que les pièces détachées et consommables ne seront plus assurés par notre prestataire Rex Rotary au 11/02/2024 qui ne peut donc reconduire le contrat.

Afin de le remplacer, Monsieur le Maire propose au conseil municipal 2 devis d'offre sur 5 ans pour le même type de matériel :

- Rex Rotary : 6 101.69 € HT à l'achat ou 120 € HT/mois en location avec un coût de copie noir et blanc à 0.004 € HT et couleur à 0.04 € HT
- BMS : 3 750 € HT à l'achat ou 71 € HT/mois en location avec un coût de copie noir et blanc à 0.004 € HT et couleur à 0.04 € HT

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à la majorité,

- ACCEPTE le devis BMS pour l'achat d'un photocopieur pour un montant de 3 750 € HT soit 4 500 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

Cette acquisition sera à inscrire sur le budget 2024.

- **Devis City stade**

- **Tables / bancs / poubelles :**

Concernant l'aménagement des abords du city stade, Monsieur le Maire propose au conseil municipal un devis de chez Manutan pour la fourniture d'un cendrier, d'un banc, d'une table de pique-nique, d'une fontaine à eau et de deux poubelles pour un montant de 2 690.40 € HT soit 3 228.48 € TTC

Après délibération, le conseil municipal

- ACCEPTE le devis chez Manutan pour la fourniture d'un cendrier, d'un banc, d'une table de pique-nique, d'une fontaine à eau et de deux poubelles pour un montant de 2 690.40 € HT soit 3 228.48 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

→ **Arbres**

Concernant l'aménagement des abords du city stade, Monsieur le Maire propose au conseil municipal un devis des établissements Hervé Marquet pour la fourniture de différents arbres pour un montant de 303.14 € HT soit 335.01 € TTC

Après délibération, le conseil municipal

- ACCEPTE le devis des établissements Hervé Marquet pour la fourniture de différents arbres pour un montant de 303.14 € HT soit 335.01 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

→ **Mur**

Concernant l'aménagement des abords du city stade, Monsieur le Maire propose au conseil municipal un devis de l'EI Jean-Philippe Chauvelin pour la réfection du mur en pierres apparentes de 25m<sup>2</sup> pour un montant de 1 200 € HT

Après délibération, le conseil municipal

- ACCEPTE le devis de l'EI Jean-Philippe Chauvelin pour la réfection du mur en pierres apparentes de 25m<sup>2</sup> pour un montant de 1 200 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

→ **Décision modificative : programme 114 « Espace multisports » DM n°08/2023 BU**

Pour mandater le règlement des factures liées à l'aménagement des abords du city-stade (équipements, arbres et murs), il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

Le conseil municipal vote la décision modificative n°08 au budget unique communal 2023 suivante :

- 615221..... – 3 900 €
- D - 023/023..... – 3 900 €
- R – 021/021..... + 3 900 €
- Article 2313 OP 114..... + 300 €
- Article 2158 OP 114..... + 3 600 €

- **Proposition vestiaire personnel communal**

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal afin de réhabiliter l'un des local commercial vacant (ancienne coiffure) en vestiaire pour le personnel communal. Le conseil municipal approuve l'idée et donne son accord.

- **Fiches DUERP personnel communal**

Monsieur le Maire rappelle que le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les collectivités dès l'embauche du 1er agent.

La collectivité consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les agents. Madame Sophie NICOLAS propose un projet (fiches et règlement) qu'elle a envoyé par mail aux conseillers pour avis. Le conseil municipal valide le principe et autorise la mise en place du DUERP

- **Création programme PPMS école + LED**

→ **PPMS école**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la configuration actuelle de l'école n'est pas aux normes de sécurité. Aussi, il a fait établir un devis chez Yesss électrique pour l'achat de matériel dédié au PPMS (*Plan Particulier de Mise en Sûreté*) pour un montant de 2 113.79 € HT soit 2 536.55 € TTC

Après délibération, le conseil municipal

- ACCEPTE le devis de Yesss électrique pour l'achat de matériel dédié au PPMS pour un montant de 2 113.79 € HT soit 2 536.55 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

→ **LED école**

Afin d'effectuer des économies d'énergie à l'école, Monsieur le Maire propose au conseil un devis de chez Yesss électrique afin de remplacer l'éclairage néon énergivore actuel par des pavés LED pour un montant de 1 515.22 € HT soit 1 818.26 € TTC

Après délibération, le conseil municipal

- ACCEPTE le devis de Yesss électrique pour l'achat de pavés LED pour un montant de 1 515.22 € HT soit 1 818.26 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

→ **Création programme « école PPMS » OP 117 et décision modificative DM n° 09/2023 BU**

Monsieur le Maire propose la création d'un programme « école PPMS » OP 117.

Pour mandater le règlement des factures des équipements liés à la sécurité de l'école, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

Le conseil municipal accepte la création du programme « école PPMS » OP 117 et vote la décision modificative n°09 au budget unique communal 2023 suivante :

- 615221..... – 4 360 €
- D - 023/023..... - 4 360 €
- R – 021/021..... + 4 360 €
- D - Article 2158 OP 117..... + 4 360 €

- **DETR école**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite solliciter la DETR 2024 afin d'entamer la réhabilitation énergétique de l'école (fenêtre et isolation par l'extérieur) et éventuellement du logement communal accolé.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour déposer un dossier de demande d'aide DETR.

Madame Sophie Nicolas se propose de chercher des artisans pour obtenir des devis pour l'isolation extérieure et rappelle l'existence du programme « ACTEE » porté par le SIEIL pour bénéficier de remise sur les audits énergétiques des bâtiments publics.

- **Subvention collègue André Duchesne**

Monsieur le Maire explique que, dans un courrier adressé à la mairie, l'APE du collègue ANDRE DUCHESNE de l'Ile Bouchard adresse une demande de subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2023-2024 au profit d'un effectif de 23 élèves et à hauteur de 5€ par élève

Il ajoute que cette subvention permettrait de financer différents projets éducatifs et de diminuer la participation financière des familles et ainsi ouvrir au plus grand nombre ces activités.

Après délibération, le conseil municipal :

- ACCEPTE la subvention pour les 23 élèves de Parçay sur Vienne soit  $23\text{€} \times 5 = 115\text{€}$
- CHARGE Monsieur le Maire de verser la subvention
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 - ligne divers

- **Congrès des Maires d'Indre et Loire : Date et inscriptions**

Monsieur le Maire annonce que le Congrès des Maires d'Indre-et-Loire aura lieu le Mercredi 29 novembre 2023 Au Palais des Congrès Vinci à TOURS de 8h à 17h. Monsieur le Maire demande aux intéressés de se faire connaître pour les inscriptions et ajoute qu'il y a possibilité de prendre un bus au départ de l'Ile Bouchard sur inscription également.

- **Définition des zones d'accélération d'énergie renouvelable**

Monsieur le Maire informe avoir reçu un « flash infos Élus » émanant de la Préfecture concernant l'élaboration de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables Dans ce cadre, la loi APER place les collectivités territoriales et tout particulièrement les communes au centre de ce projet de développement des moyens de production d'énergies renouvelables, en leur demandant d'identifier sur leur territoire des zones d'accélération, favorables à l'implantation de projets.

Ayant participé à une réunion à ce sujet, Madame Sophie Nicolas fait visionner à l'assemblée une présentation power point qui expose les grandes lignes du travail à réaliser pour définir ces zones. Les lieux d'implantation seront à définir par délibération du conseil municipal avant le 31 mars 2024,

après concertation du public (éventuellement grâce à un article dans le « Parçayais » ou en affichage en Mairie)

- **Logement communal : Radiateurs**

→ **Devis radiateurs**

Afin de remplacer les radiateurs vétustes et énergivores du logement communal 6B rue du 8 mai 1945 et pouvoir le remettre à la location, Monsieur le Maire a fait établir un devis chez Yesss électrique pour la fourniture de 7 radiateurs pour un montant de 1 659.20 € HT soit 1 991.04 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal

- ACCEPTE le devis de Yesss électrique pour la fourniture de 7 radiateurs pour un montant de 1 659.20 € HT soit 1 991.04 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

→ **Décision modificative DM n°10/2023 BU**

Pour mandater le règlement de la facture Yesss électrique pour la fourniture de 7 radiateurs, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

Le conseil municipal vote la décision modificative n°10 au budget unique communal 2023 suivante :

- 615221..... – 1 992 €
- D - 023/023..... – 1 992 €
- R – 021/021..... +1 992 €
- Article 2158 OP 89..... + 1 992 €

- **Questions diverses**

**Marchés de Noël**

Monsieur le Maire explique que le gérant du « Panier Garni » également Président de l'association Athlétique club de Richelieu ainsi que le boulanger de la commune souhaiteraient organiser un marché de Noël en invitant divers exposants courant décembre. Le conseil municipal donne son accord pour la date du 16 décembre 2023 à la Salle polyvalente mais demande à Monsieur le Maire de les contacter pour avoir plus de précisions.

**Rally des vins de Chinon**

Monsieur le Maire dit avoir reçu un courrier des organisateurs du rally des vins de Chinon qui convie le conseil municipal à un cocktail le 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 20h au centre municipal de l'Ile Bouchard.

**Sinistre**

Monsieur le Maire annonce avoir entamé une procédure auprès de l'assurance concernant une grosse fuite d'eau au niveau du velux de la salle polyvalente. L'expertise aura lieu le 29 novembre 2023.

**Foulées / 14 juillet**

Monsieur le Maire et Monsieur Berton expliquent que les foulées ont envoyé une réclamation auprès du Conseil départemental, ainsi qu'aux commissions départementale, Régionale et Nationale de la FFA car

l'association « Droit de Savoir des Enfants du Népal » souhaite également faire une course le même jour sur Panzoult.

### **Carrière**

Monsieur le Maire informe que les carrières ont changé d'exploitant au profit de la Société CARRIÈRES MORIN pour l'exploitation des sites actuels (« La Blissière », « La Tannerie » et « Prézault »).

### **Correspondant Incendie**

Monsieur le Maire explique avoir reçu un mail du SDIS 37 qui dit que le décret 2022-1091 du 22 juillet 2022 prévoit la désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Déjà en charge du PCS, Monsieur François Basset Chercot est défini « correspondant incendie et secours »

### **Fête rurale**

Monsieur Jérôme ROY fait lecture des propositions de menus reçu de chez le traiteur Tardivon et LM traiteur.

A son terme, le conseil municipal charge M. Jérôme Roy de demander plus de choix de menus à LM traiteur ainsi que l'apéro offert et à Tardivon, l'alcool du trou normand offert.

### **Réunions**

Madame Sophie Nicolas informe que l'installation des décorations de Noël aura lieu le 25 novembre au matin et demande l'aide du plus grand nombre. Concernant le bulletin municipal, elle informe que la commission a eu lieu récemment et qu'il a été proposé un hommage à M. Caillias, le conseil municipal approuve cette idée.

### **Vœux du Maire**

La date des vœux du Maire est fixée au vendredi 12 janvier 2024 à 19h00

### **Smictom**

Monsieur François Basset Chercot s'est rendu à une réunion du Smictom et informe que 3 communes vont quitter le syndicat dont Langeais.

Le conseil s'est clôturé à 20h45